

Commission Aménagement du Territoire

Charte pour l'Environnement et le Développement Durable – Contrat de Rivière
Point sur les orientations 2009

Objet :

Compte-rendu de commission du 17 février 2009

Date : 17 février 2009

Horaires : 18h30 – 20h40

Lieu : Mairie de Domblans

Personnes présentes : (18)

- **Fabienne LOREN (FL)** ; Blois-sur-Seille
- **Arlette GUICHARD (AG)** ; Blois-sur-Seille (*invitée*)
- **Marie-Ange CHRISTOPHE (MAC)** ; Bréry
- **Philippe LESEIGNEUR (PL)** ; Bréry
- **Guy BAILLY (GB)** ; Bréry
- **André SAILLARD (AS)** ; Château-Chalon
- **Louis BERTHET (LB)** ; Domblans
- **Alexis GENET (AGe)** ; Frontenay
- **Danielle GREVILLET (DG)** ; Granges-sur-Baume
- **Rémy Maire (RM)** ; Granges-sur-Baume
- **Françoise ROUSSELOT-PAILLEY (FRP)** ; Lavigny
- **Jean-Yves GRABY (JYG)** ; Le Louverot
- **Marcel DOLARD (MD)** ; Ménétru-le-Vignoble
- **Jean-Marie COURBET (JMC)** ; Nevy-sur-Seille (*invité*)
- **Thierry SCHWARTZ (TS)** ; Saint-Germain-les-Arlay
- **Jacques BONNIVARD (JB)** ; Voiteur
- **Daniel CHALANDARD (DC)** ; Vice-président à l'Aménagement du Territoire,
de l'Agriculture et de la Viticulture ; CCCHS
- **Raphaël VAUTHIER (RV)** ; Chargé de mission Environnement ; CCCHS

Excusés : (2)

- **Jean-Paul DUPONT (JPD)**
- **Bernard PLAITIN (BP)**

Absents : (9)

Bernard GRANDVAUX, Elena SANCHEZ, Damien FLEURY, Christophe RACLE, Bertrand DELANNAY, Frédéric COTTET-PROVIDENCE, Jérôme FAROZ, Maria MOSSU, Didier PARROT

Rédaction : Raphaël VAUTHIER

Cette réunion avait pour but d'informer des démarches mises en œuvre à la CCCHS dans le cadre environnemental et de soumettre à avis des membres de la commission certains points de réflexion et d'action pour l'année 2009.

Ouverture de la séance

Le Vice-président à l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture et de la Viticulture (*DC*) ouvre la séance en introduisant le nouveau chargé de mission Environnement (*RV*) et en excusant *JPD* et *BP* pour leur absence.

DC explique ensuite les raisons de cette réunion des membres de la commission, qui a pu apparaître tardive aux yeux de certaines personnes : « *Pour faire des réunions, il faut du grain à moudre !* ». En effet, la dernière sollicitation de la commission a eu lieu en date du 15 mai 2008, durant laquelle Hervé Bouard avait présenté le programme d'action "Charte pour l'Environnement et le Développement Durable" élaboré en 2004 et avait bien précisé que cette dernière était bouclée jusqu'à son échéance en juin 2009. Aucune sollicitation de la commission n'était alors à faire depuis sans éléments sur lesquels travailler.

DC développe également les raisons d'une sollicitation de la commission Aménagement du Territoire séparément de la commission Agriculture et Viticulture : il serait en effet d'une part contre productif de réunir plus de 45 personnes pour un groupe de travail, et d'autre part, les dossiers affiliés à cette commission sont régis par un comité de pilotage spécifique, notamment pour le Site Classé du Vignoble du Château-Chalon.

Déroulement de la séance

- Présentation synthétique des dossiers environnementaux de la CCCHS
- Charte pour l'Environnement et le Développement Durable :
 - Présentation synthétique de ce programme d'actions
 - Présentation des dernières actions à conduire en 2009
 - Point sur le solde de l'action 1.5 et réflexion sur les possibilités d'utilisation (*Carapattes et Outil scolaire de découverte du territoire*)
 - Reconduction d'une nouvelle Charte
 - Création d'un comité de pilotage
- Contrat de Rivière Seille :
 - Présentation synthétique de ce programme
 - Réflexion sur les actions à inscrire
- Information sur le Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura
- Information sur le "dossier Jura Faune"

NB :

Les informations relatées lors de la présentation informatique de cette séance ne seront pas présentées dans ce compte-rendu puisque ces dernières ont déjà été explicitées dans le document de travail fourni aux membres de la commission. Seuls les points de discussion évoqués lors de cette réunion seront exposés.

Charte pour l'Environnement et le Développement Durable

➤ Action 1.5 : Sensibilisation à l'environnement à l'école primaire

Cette action dont le CPIE Bresse du Jura assure la prestation de service prévoyait un plan de financement dont le coût total s'élève à **73 972,00 €**. Les subventions allouées à la mise en œuvre de cette action sont les suivantes :

- 37,115 % issus de la DIREN-FC, soit 27 455,00 €
- 37,115 % issus du Conseil Régional FC, soit 27 455,00 €

Ainsi, les taux à la charge de la CCCHS et des écoles primaires sont :

- 12,675 % à la charge de la CCCHS, soit 9 376,00 €
- 13,095 % à la charge des écoles, soit 9 686,00 €

Une somme de **22 655,61 €** reste à conventionner, qui permettra de conduire les animations pour l'année scolaire 2008/2009 comme suit :

- 5 classes à Domblans (*thématique des cabanes de bergers*)
- 3 classes à Montain (*thématique de la ressource en eau*)
- 2 classes à Plainoiseau (*thématique des zones humides*)
- 4 classes à Voiteur privée (*thématiques des énergies renouvelables, de la rivière, de la végétation, et des zones humides*)

Deux restitutions sont prévues dans le cadre de ces animations, en juin 2009, dont une à Domblans sur les cabanes de bergers, et une à Plainoiseau sur les autres thématiques.

Cette action contient toutefois un reliquat de **12 171,88 €**. **Beaucoup de questions ont été soulevées quant à l'existence d'un tel solde (JMC, PL...)**. Ce dernier s'explique par le fait que la participation des écoles au commencement de l'action en 2004, était plutôt faible, malgré des crédits engagés auprès du CPIE et des financeurs de l'ordre de 25 426 €. Les crédits n'ont donc pas été consommés en totalité. De plus, les versements de subvention à cette époque de la part de la DIREN-FC étaient immédiats et ne nécessitaient pas de factures justificatives. Ceci explique ainsi qu'à l'aboutissement de cette action en 2009, il reste un solde important.

L'existence de ce solde permet donc de conduire des actions supplémentaires à destination des élèves de l'enseignement primaire du territoire. Toutefois, il apparaît important que cette somme serve à une action matérielle qui gardera une trace pérenne sur le territoire.

Ainsi, divers projets ont été soumis à la réflexion de **la commission qui est unanime quant à l'importance de sensibiliser les enfants à l'environnement**. Deux actions ont vu la préférence de chacun.

➤ Le projet Carapattes

Carapattes est un mode de ramassage scolaire et pourrait être apparenté à un autobus pédestre.

L'objectif principal de ce mode de déplacement est de limiter le recours à l'automobile permettant d'une part de diminuer les risques d'accident et d'autre part de lutter contre la pollution. La mise en œuvre est simple : les enfants se rendent à l'école comme si ils prenaient le bus : sur une ligne prédéfinie, ils attendent à un arrêt et à un horaire précis l'arrivée de ses camarades, le tout placé sous surveillance de parents accompagnateurs volontaires.

Par ailleurs, *Carapattes* permet aux enfants (ainsi qu'aux accompagnateurs) de pratiquer une activité physique quotidienne. De plus, les enfants peuvent redécouvrir les saisons, dialoguer avec leurs camarades, être séduits par la nature et même interpellés par les aménagements de leur environnement. Éducatif, ce projet peut apprendre aux enfants à traverser une rue, à appréhender les situations dangereuses, en bref, à devenir autonome.

La proposition initiale d'un projet *Carapattes*, axée sur l'école de Domblans, n'est pas pertinente (MAC, PL, JB, LB, JMC...). Ainsi la commission, si elle s'avère favorable au projet *Carapattes*, estime à l'unanimité que **ce projet doit être réfléchi à une échelle communautaire, en intégrant toutes les écoles du territoire.**

En effet, le coût d'un tel projet, qui sera estimé par le CPIE, porte avant tout sur un travail amont de réflexion et d'animation (concertation avec les écoles et parents d'élèves, définition des lignes...) ainsi que sur la mise en place de signalétique (arrêts, fléchages, dossards réfléchissants...). De ce fait, si chaque école possède un cahier des charges adapté à sa commune, la mise en place ultérieure pourra toujours être réalisée.

Si ce projet *Carapattes* communautaire voit le jour, il s'avère en tous les cas nécessaire que le travail de concertation soit important entre les divers acteurs : parents d'élèves, CPIE, directrices d'écoles ainsi que membres de la commission Aménagement du Territoire.

➤ **Outil scolaire de découverte du territoire**

Il était également proposé à la commission la mise en place d'un outil scolaire de découverte du territoire en lien avec la Maison de la Haute Seille. Les membres de cette dernière ont réagi positivement à cette proposition.

Ce projet consisterait en une chasse aux trésors sur les éléments environnementaux de la Maison de la Haute Seille, appliquée par la suite sur le territoire en lui-même. Tout à fait réalisable, il a de plus déjà été envisagé par le CPIE qui détient une base solide pour une mise en place effective durant cette année 2009. Notons toutefois que l'Office de Tourisme (OT) a déjà fait ressentir un besoin en matière d'animation orientée vers un public scolaire. Une formation du personnel de l'OT pourrait ainsi être incluse à l'outil.

Néanmoins, certains membres de la commission mettent en garde la CCCHS en plaçant **l'accent sur l'intercommunalité et les différents éléments qui la composent.** Il serait ainsi mal venu d'orienter un public scolaire sur les mêmes points attractifs qu'à l'habitude, à savoir les reculées. Aussi, l'outil scolaire de découverte du territoire devra pouvoir orienter les enfants vers des villages de plaine comme Bréry, Le Louverot, Plainoiseau, etc... Cet outil pourrait également être réfléchi avec une intégration de l'Ecole d'Autrefois.

➤ **Reconduction d'une nouvelle Charte**

Il a été exposé à la commission l'importance de reconduire une nouvelle Charte pour l'Environnement et le Développement Durable. En effet, de nombreuses actions environnementales ayant un impact fort sur le territoire (éducation à l'environnement, restauration de murs en pierres sèches...) ne pourraient pas être mises à nouveau en œuvre sans les subventions allouées au programme Charte.

La mise en place d'un nouveau programme pourrait être effectuée par un bureau d'études sous forme d'un renouvellement de l'actuelle Charte, pour lequel des subventions peuvent être accordées. Le regard critique d'un organisme extérieur sur les différents bilans de l'actuelle Charte, notamment les bilans du CPIE sur les actions de l'axe 1, s'avère essentiel. Il est néanmoins indispensable que le travail d'un organisme extérieur soit dûment suivi par des acteurs locaux, en matière d'un comité de pilotage constitué de membres de la commission. Ces derniers pourront ainsi faire prévaloir les souhaits exprimés par les différents membres de la commission.

PL attire l'attention de l'assemblée sur l'impérative sollicitation de ce comité de pilotage durant la mise en œuvre de ce nouveau programme. Il faudra que ce bureau d'études fournisse des **outils d'évaluation pour faire le point sur le déroulement de la Charte** de manière bisannuelle au minimum. Il est en effet judicieux de réfléchir en amont aux différents moyens de suivi des actions.

La commission a donc été sollicitée pour la constitution d'un comité de pilotage de renouvellement de Charte. La commission accepte la **constitution du comité de pilotage** suivante :

- Daniel CHALANDARD
- Louis BERTHET
- Philippe LESEIGNEUR
- Rémi MAIRE
- Jacques BONNIVARD
- Danielle GREVILLET
- Bernard PLAITIN

NB : AS, inscrit dans ce comité de pilotage lors de cette séance, ne pourra malheureusement pas assurer cette fonction.

De manière générale, les membres de la commission sont favorables, dans le cadre d'une nouvelle Charte, à la **reconduction de façon importante des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des publics scolaires**. La mise en valeur du patrimoine, en matière de réhabilitation de murs en pierres sèches, de murgers, ou bien encore de tout autre patrimoine lithique s'avère également être un axe d'actions important.

Mise en œuvre de Natura 2000

Site Classé du Vignoble du Château-Chalon

La mise en œuvre et la programmation 2009 des dossiers Natura 2000 et du Site Classé du Vignoble du Château-Chalon ont été exposés de manière succincte et rapide à la commission. Les différents éléments présentés sont relatés dans le document de travail en possession de chaque membre.

Contrat de Rivière Seille

La future mise en place d'un second Contrat de Rivière Seille a été évoquée. Ce contrat de rivière est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant de la Seille. Il fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'action sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux...) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Certains membres de la commission ont exprimé le souhait, pour avancer sur ce dossier, de recouper cette commission avec la commission Agriculture et Viticulture. En effet, diverses actions pouvant être éligibles au titre d'un contrat de rivière sont étroitement liées à ces deux activités.

Néanmoins, peu de réflexions ont été menées sur cette problématique. La lutte contre les plantes invasives reste une action privilégiée pour la commission, mais cette dernière ne pourra pas être à nouveau prise en compte par un prochain contrat de rivière.

Toutefois, MAC estime que des actions de réhabilitation de la Semereule à Bréry, en matière d'enlèvement d'embâcles et d'entretien des berges peuvent être nécessaires. Ces informations seront transmises au SIA du bassin de la Seille, en charge de porter les projets éligibles dans le cadre de ce second contrat de Rivière Seille, pour la commune de Bréry, auprès du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

Jura Faune

La commission a été informée de l'existence de ce projet. *RM* a sur ce point animé la séance en présentant les réflexions qui avaient déjà été menées sur un précédent dossier d'installation de Jura Faune conjointement avec l'association Athena.

Les différents membres de la commission, après avoir pris connaissance des informations fournies par *RM*, se voient favorables à ce projet.

Informations diverses

- *GB*, membre de la commission Agriculture et Viticulture, souhaiterait également faire partie de la commission Aménagement du Territoire. Ceci explique que ce dernier n'ait pas reçu d'invitation à cette réunion. Son intégration à cette commission est favorablement accueillie.
- *AS* souhaite attirer l'attention de la CCCHS sur l'effondrement de murs de soutènement de terrasses viticoles sur la commune de Château-Chalon. *DC* évoque que ces dernières sont en attente de réhabilitation, dans le cadre de la 3^{ème} tranche de restauration des murs en pierres sèches et des murgers (action 4.1 de la Charte).
AS a également fait part de sa volonté de voir mis en ligne les informations inhérentes aux dossiers environnementaux de la CCCHS.
- *BP* attire l'attention de la CCCHS sur différents points :
 - Projet de mise en place d'une Réserve Naturel Régionale sur le site Natura 2000 : les probables sentiers de randonnées pédestres servent de canalisations pour les eaux pluviales. De plus, ces derniers sont encombrés par de nombreux arbres morts. L'ONF propose d'effectuer un débardage de ces arbres à l'aide de chevaux, qui pourrait constituer une activité pédagogique à destination des scolaires
 - Mise en place d'une concertation avec la Communauté de Commune du 1^{er} Plateau : un véritable démantèlement des murges du 1^{er} Plateau est en cours, nuisant très gravement au patrimoine du territoire d'une part, mais également aux réseaux de haies, véritables couloirs écologiques très biodiversifiés.
 - Mise en place d'actions « phares » : il serait judicieux de lancer sur le territoire de la CCCHS, une à deux fois par an, des campagnes de nettoyage bénévoles, ne nécessitant aucun frais mais une simple animation.
- *PL* émet un souhait qui est partagé par les autres membres de la commission. Ainsi, ce dernier désirerait qu'il y ait beaucoup plus de réunions intermédiaires de la commission, au lieu des habituelles réunions "bilan", afin de se donner les moyens d'assurer un suivi des actions pour éventuellement envisager des réorientations lorsque cela est nécessaire. De plus, il apparaît important à chacun de connaître les coûts des actions engagées : cela se traduit par la présentation, lors de réunions de commission, de tableaux synthétiques qui dévoileraient avec clarté les dépenses et recettes allouées à chaque programme.
- *JB* insiste sur l'importance de mettre en place un échéancier de dates de réunion de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président à l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture et de la Viticulture remercie les membres de la commission Aménagement du Territoire pour leur participation et leurs réflexions et lève la séance.

